

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 SG 134 Subvention et convention avec l'association Les amis du cinéma du réel (4e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet en délibération en date du 6 mars 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Les amis du cinéma du réel

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9^{ème} Commission.

Délibère :

Article 1: Une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée à l'association Les amis du cinéma du réel située 25, rue du Renard (4e), afin d'organiser la 34^{ème} édition du festival Cinéma du réel

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 314, nature 6574, ligne 02006 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2012.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention dont le texte est joint à la présente délibération.